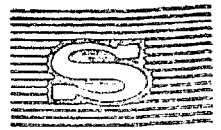


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12728
5 juin 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 10 AVRIL 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU GUATEMALA AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à votre note PO 230 SOAF datée du 10 novembre 1977 qui a trait à la résolution 418 (1977), adoptée par le Conseil de sécurité le 4 novembre 1977.

A ce propos, je suis heureux de vous faire savoir que le Guatemala ne produit pas d'armes ni de matériel connexe et que, par conséquent, il n'en vend pas à l'Afrique du Sud ni n'en fait le commerce dans ce pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Julio ASENSIO-WUNDERLICH